



SE RECENTRER !

UN CONCOURS  
D'IDÉES ... LES  
PIEDS SUR TERRE

COMMENT HABITER  
DANS CE BOURG RURAL ?

**RÈGLEMENT**

AVANT-PROPOS / LE SUJET  
RÈGLEMENT DU CONCOURS



La Communauté Lesneven Côte des Légendes (CLCL) met en œuvre son Plan local d'urbanisme intercommunal intégrant le Programme Local de l'Habitat (PLUih). Des objectifs de densification des centres-bourgs ont été affirmés afin d'éviter l'artificialisation de nouvelles terres et de permettre l'installation de nouveaux habitants au cœur même des centralités. Sur un territoire réputé pour son occupation du sol sous une forme dispersée - souvent qualifié de «mitage»- la reconquête du foncier disponible en cœur de bourg et les opérations en renouvellement urbain apparaissent comme un changement de paradigme sans que les décideurs disposent des références locales sur lesquelles s'appuyer pour imaginer de nouvelles formes urbaines. Un objectif de densité ne peut constituer à lui seul une garantie de qualité architecturale. Les évolutions sociales, et les impératifs environnementaux appellent des solutions nouvelles à la fois adaptées aux modes de vie contemporains (vieillesse de la population, phénomène de décohabitation, travailleurs isolés, prise en compte du parcours résidentiel, etc.) et contextualisées, c'est à dire situées, inscrites en prolongement de l'histoire locale. Pour ouvrir le champ des possibles et se doter d'une matière pédagogique à destination des élus et des futurs opérateurs (aménageurs, architectes et urbanistes) la CLCL s'est rapprochée du CAUE afin d'organiser un concours d'idées. Le présent document décrit le sujet et détaille le règlement du concours architectural. Cette écriture est le fruit d'une concertation étroite entre le CAUE du Finistère et la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

### Les organisateurs du concours

La Communauté Lesneven Côte des Légendes en partenariat avec le CAUE 29.

### Les attentes

- faire la démonstration qu'un objectif de densité urbaine peut se traduire par des solutions architecturales désirables ;
- illustrer différentes manières d'habiter, en phase avec les aspirations contemporaines (intimité, lumière, confort, espace, jardin) ;
- montrer qu'une série d'interventions architecturales justes, bien situées, peuvent contribuer à remettre en mouvement tout un cœur de bourg ;
- favoriser l'émergence de formes urbaines et d'architectures responsables, qui limitent leur empreinte écologique.

## Le sujet

Le bourg de Kernouës est le terrain d'investigation du concours d'idées. Il s'agit d'imaginer un projet de reconquête urbaine par l'habitat à l'horizon 2040 soit, de cristalliser l'image du bourg à cette échéance. A cet horizon, le plan local de l'habitat (PLH) réalisé par la Communauté Lesneven Côte des Légendes prévoit la réalisation de 50 nouveaux logements sur la commune de Kernouës.

Un repérage foncier (présenté dans le cahier technique ci-joint) liste et caractérise l'ensemble des gisements fonciers mobilisables sur une période de 20 années. Le projet consiste à imaginer différentes typologies d'habitat permettant d'enrichir la trajectoire résidentielle des habitants actuels et de permettre à de nouveaux habitants de s'établir durablement sur la commune, précisément en centre-bourg.

La plus grande latitude est laissée aux concurrents pour imaginer les formes urbaines et les dispositifs architecturaux en adéquation avec le scénario démographique qu'ils ont retenu. *Se recentrer*, titre retenu pour ce concours d'idées, évoque tout à la fois l'objectif de densification qualitative et l'intention de produire par l'architecture une nouvelle société : plus inclusive à l'égard des populations vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes isolées, jeunes adultes), qui refabrique du commun (vivre ensemble), et responsable de ses impacts sur l'environnement, voire réparatrice des situations abîmées.

### 1. Candidatures

Ce concours s'adresse aux étudiants des écoles d'architecture. Le concours d'idées est ouvert aux étudiants inscrits dans une école d'architecture, disposant d'une carte d'étudiant valide pour l'année 2020-2021, n'ayant pas encore exercé en tant que profession libérale.

Les candidats pourront concourir seuls ou en équipe associant des compétences complémentaires (étudiants en urbanisme ou en paysage par exemple). Les associations sont vivement recommandées. Un étudiant en architecture sera le représentant.e et porte-parole de l'équipe composée au maximum de quatre membres.

Peuvent concourir les étudiants français et étrangers.

Candidatez avant le 27 novembre 2020 à 17h, par courriel à l'adresse suivante :

[contact@caue-finistere.fr](mailto:contact@caue-finistere.fr) en transmettant avec en objet du courriel le titre suivant : «*candidature concours d'idées Se recentrer*» ;

- une lettre d'engagement en format A4 (vertical), format PDF, comprenant les coordonnées de chacun.e des membres de l'équipe avec :

Nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, téléphone, et le nom de l'école représentée.

Les coordonnées du/de la représentant.e figureront en tête de la liste des membres de l'équipe.

- le présent règlement du concours d'idées, format PDF, signé par tous les membres de l'équipe, valant engagement et respect des conditions du concours.

- la copie de la carte d'étudiant.e en cours de validité pour chacun des membres de l'équipe.

### 2. Prix

Le concours est doté de 10 000 euros et est financé par la CLCL.

Le lauréat du premier prix recevra une récompense de 5 000 euros ; le deuxième prix recevra une récompense de 3 000 euros et le troisième prix recevra une récompense de 2 000 euros.

Les prix s'entendent TTC.

### 3. Critères de jugement

- Originalité de la proposition au regard des enjeux sociétaux : prise en compte de la trajectoire résidentielle, accueil de nouveaux ménages, inclusion des personnes âgées, etc.

- Efficacité des dispositifs urbains : densification en cœur de bourg, optimisation foncière, zéro artificialisation nette, réemploi, etc.

- Prise en compte de l'empreinte écologique : choix constructif, gestion de l'eau, rapport à la nature et renforcement de la biodiversité, etc.

- Qualité architecturale : adéquation du scénario et de la réponse formelle, évolutivité, flexibilité, générosité spatiale, etc.

- Urbanité : capacité à produire du commun, des espaces publics (vivre ensemble) tout en préservant l'intimité des logements.

- Prise en compte du paysage et notamment des ambiances du bourg et des micro paysages.

### 4. Organisation des travaux du jury

Le jury, assisté d'une commission technique, exclura de la sélection :

- les prestations incomplètes ;

- les prestations arrivées hors délais ;

- les prestations hors format.

Le jury interviendra sur la base des propositions remises par les concurrents avant la date limite de dépôt des prestations demandées. Les travaux du jury sont confidentiels.

## 5. Documents fournis aux concurrents

Le présent dossier accessible en téléchargement depuis ([www.caue-finistere.fr](http://www.caue-finistere.fr) ; site CLCL) comprenant :

- le règlement de la consultation ;
- le cahier technique.

À l'issue de l'acte de candidature, le représentant et porte-parole de l'équipe sera destinataire par mail des documents suivants :

- une vidéo de chaque site ;
- une maquette 3D du bourg de Kernouës au format .skp ;
- un plan cadastral au format .dwg ;
- une présentation type au format A1 déclinée en deux planches et un format A4 recto/verso à remplir pour la présentation des projets sous forme d'assemblages Indesign comprenant les formats .idml, .indd, .pdf et les polices.

## 6. Dialogue avec les candidats

Les candidats sont invités à poser des questions par mail à l'adresse [contact@caue-finistere.fr](mailto:contact@caue-finistere.fr) jusqu'au 11 décembre 17h00. Les organisateurs rendront publiques les réponses à ces questions le 18 décembre.

## 7. Prestations à fournir par les concurrents

La présentation des documents graphiques (décrite ci-dessous) se fera sur support dématérialisé, format PDF, à l'adresse [contact@caue-finistere.fr](mailto:contact@caue-finistere.fr) avec en objet la mention «concours d'idées Se recentrer, ne pas ouvrir». En vue d'une publication ultérieure des réponses, il est recommandé de veiller à une expression graphique susceptible d'être réduite. La date limite de réception des projets est fixée le 5 mars à 17h00.

Sur deux formats A1 selon la mise en page de la présentation type et contenant :

### 1<sup>er</sup> panneau : échelle urbaine

- 1 plan masse au 1/1000<sup>ème</sup> présentant une vue d'ensemble des projets d'habitat et localisant les 50 nouveaux logements.

### 2<sup>ème</sup> panneau : échelle architecturale

- 1 sélection de 3 zooms de projet au 1/200<sup>ème</sup> (3 carrés de 30m par 30m d'envergure dont la situation figure sur le plan au 1/1000<sup>ème</sup>) avec pour chacun :
  - > un plan du zoom faisant apparaître l'organisation des rez-de-chaussée des logements, le dessin des espaces publics et espaces privatifs extérieurs ;
  - > une carte des sols sur la même emprise faisant apparaître la nature des sols (pleine-terre, sol artificialisé, surface bâtie) avec le décompte des surfaces en m<sup>2</sup> par catégorie ;
  - > une coupe transversale sur toute l'épaisseur du zoom faisant apparaître les rapports entre intérieur et extérieur, espaces publics / privés, les gabarits ;
  - > l'élévation la plus représentative.
- expression libre : croquis, perspectives, schémas...

Sur un format A4 recto/verso selon la mise en page de la présentation type :

La description du projet pour la commune avec la description des différentes typologies retenues, la motivation des choix, le public habitant et destinataire des propositions architecturales, le phasage, les ambiances, les principaux choix en matière d'écologie et le bilan de l'artificialisation des sols.

Une modélisation 3D de chacun des zooms à l'échelle architecturale au format .skp.

Les 2 panneaux graphiques et le document A4 seront titrés du nom du projet pour la commune.

## 8. Identification et anonymat

Pour garantir l'anonymat dans le jugement du concours, les rendus ne seront pas signés du nom de leurs auteurs. Ils porteront un logo distinctif en haut à droite des panneaux et du format A4. Un fichier au format A4 comportant le logo et nommé «*Candidature concours d'idées Se recentrer*» comprendra les coordonnées de l'équipe candidate avec pour chacun.e des membres : Nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, téléphone et le nom de l'école représentée. Les coordonnées du/de la représentant.e figureront en tête de la liste des membres de l'équipe.

Ce logo s'inscrira dans un carré de 4 cm de côté. Une personne désignée au sein du CAUE du Finistère sera garante de l'anonymat.

## 9. Responsabilité

La transmission des documents relève de la seule responsabilité des concurrents. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des prestations.

## 10. Application du règlement

La remise des prestations par les concurrents comporte leur acceptation des clauses du règlement.

Les divers manquements aux règles de la consultation sont soumis par l'organisateur au jury qui décide de l'exclusion éventuelle des concurrents, pour des motifs liés au non respect partiel ou total des dispositions et règles de la consultation.

## 11. Droits de propriété et publicité des projets

Les participants déclarent être les légitimes détenteurs de tous les droits de propriété intellectuelle. A l'issue de l'attribution du prix, les participants restent détenteurs de la propriété intellectuelle des projets, néanmoins, ils autorisent la CLCL et le CAUE à communiquer sur les projets présentés sur leur site internet ou dans leurs publications, sous réserve qu'ils en mentionnent la source.

## 12. Calendrier prévisionnel du concours

14 septembre : lancement (courrier aux écoles, réseaux sociaux, annonce dans Le Moniteur...).

27 novembre, 17 h : date limite des candidatures.

11 décembre, 17h : date limite pour poser les questions par courriel.

18 décembre : réponse aux questions à l'ensemble des candidats simultanément.

5 mars 2021, 17 h : date limite de rendu des projets.

Mi-mars : jury, palmarès.

Avril : exposition, publication.

## 13. Composition de la commission technique d'analyse des candidatures et des projets

La commission technique se chargera de la préparation objective des travaux du jury sans émettre de hiérarchie quant aux candidatures et projets reçus. Elle sera composée de représentants de la Communauté Lesneven Côte des Légendes et du CAUE.

## 14. Composition du jury

Le jury sera composé des personnalités suivantes :

Madame Claudie Balcon, présidente de la Communauté Lesneven Côte des Légendes ; Monsieur Christophe Bèle, maire de Kernouës ; Madame Armelle Huruguen, présidente du CAUE 29, vice-présidente du Conseil départemental ; Monsieur Raphaël Rapin, vice-président à l'aménagement de la Communauté Lesneven Côte des Légendes ; Monsieur Victor Bardon, responsable aménagement du territoire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes ; Monsieur Lionel Prigent, urbaniste, professeur de l'Institut de Géoarchitecture ; Monsieur François Martin, architecte-urbaniste de l'État (DDTM du Finistère) ; Madame Marie Garnier, paysagiste-conceptrice (chargée d'études au CAUE) ; Monsieur Nicolas Duverger, architecte (directeur du CAUE 29) ; des personnalités reconnues dans le monde de l'architecture et du paysage.

## **15. Suites données à l'appel à propositions**

Les propositions feront l'objet d'une exposition destinée à être présentée dans les locaux de la Communauté Lesneven Côte des Légendes, ceux du CAUE 29 puis sur l'ensemble du département en fonction des demandes. Par ailleurs, le CAUE et la Communauté Lesneven Côte des Légendes assureront une large diffusion des résultats du concours par le biais d'une publication et par voie de presse. Chaque équipe ayant remis un projet sera destinataire d'un catalogue (1 par équipe).



SE RECENTRER !

UN CONCOURS  
D'IDÉES ... LES  
PIEDS SUR TERRE

UN CONCOURS CO-ORGANISÉ PAR :



Communauté Lesneven  
Côte des Légendes  
Kumuniez Lesneven Aod Ar Mojennoù

 **CAUE  
FINISTÈRE**  
CONSEIL D'ARCHITECTURE  
D'URBANISME ET  
DE L'ENVIRONNEMENT